



# ICP

UNIVERSITAS  
CATHOLICA  
PARISIENSIS



Zoom  
sur

## Formation des élèves avocats à la médiation : l'Ifomene partenaire de l'HEDAC

*Anticiper l'évolution du métier d'avocat suppose d'intégrer les modes amiables dès la formation initiale. Le partenariat entre l'Ifomene et la Haute École des Avocats Conseil (HEDAC) illustre cette ambition : former des élèves avocats capables de maîtriser pleinement la médiation dans leur pratique professionnelle.*

Aller plus loin

>> Découvrez l'Institut de formation à la médiation et à la négociation (Ifomene), leader depuis 25 ans



FORMATION CONTINUE

NOUVEAUTÉ

## Formation médiation élèves avocats : un partenariat structurant pour l'évolution du métier

Anticiper les **transformations du métier d'avocat** suppose d'adapter dès aujourd'hui la **formation initiale**. Dans un contexte de développement des modes amiables de résolution des différends, la médiation devient une compétence incontournable pour les futurs professionnels du droit.

## Intégrer la médiation dans le parcours des élèves avocats

Former les élèves avocats à la médiation ne consiste pas à ajouter un enseignement accessoire. Il s'agit de développer une compétence stratégique, désormais attendue par les juridictions comme par les clients.

Le partenariat entre l'**Ifomene** et la **Haute École des Avocats Conseil (HEDAC)** répond à cette exigence en proposant un diplôme spécifiquement conçu pour les élèves avocats, en cohérence avec leur parcours et les orientations nationales en matière de formation.

« Partant des préconisations en matière de formation des avocats telles qu'exprimées par le Conseil National de la Médiation (CNM) mais aussi par le Conseil National des Barreaux (CNB), l'**Ifomene** et l'**HEDAC** se sont rapprochés afin de concevoir une formation adaptée aux profils des participants mais aussi à leur parcours d'élèves avocats au sein de cette école. » Maître Véronique Mirouse, Véronique MIROUSE, Avocate au Barreau des Hauts-de-Seine et Médiatrice diplômée, formatrice en médiation et MARD, responsable de la formation

La formation a été pensée en articulation étroite avec le cursus existant : les enseignements obligatoires suivis à l'**HEDAC** et les stages réalisés sont intégrés dans la logique du diplôme. Il ne s'agit pas d'un module périphérique, mais d'une structuration cohérente du parcours.

Grâce à cette **formation**, les **élèves avocats** acquièrent :

Une **compréhension** approfondie des **mécanismes du conflit**

Des **outils d'écoute** et de **communication avancés**

Une **capacité** à **orienter** et **accompagner leurs clients** vers des **solutions amiables adaptées**

Une **posture professionnelle** complémentaire de la **pratique contentieuse**

La médiation devient ainsi un levier d'efficacité et de responsabilité dans l'exercice du métier d'avocat.

## Une compétence immédiatement mobilisable

La formation repose sur un référentiel exigeant de plus de 200 heures, directement orienté vers l'exercice professionnel. Elle permet aux futurs avocats d'intégrer la médiation comme une compétence opérationnelle dès leur entrée dans la profession.

« Les objectifs du Diplôme Universitaire "Accompagnement à la médiation – avocat-médiateur" sont en tout état de cause adaptés à leur futur métier d'avocat. Les compétences acquises [...] leur permettent d'être pleinement, dès leur début d'exercice professionnel, dans l'optique d'une "justice amiable" plus humaine. » Maître Véronique Mirouse.

Au-delà des outils techniques, la formation transmet une véritable culture professionnelle fondée sur la négociation raisonnée et sur une approche plus apaisée du règlement des différends.

« L'implication de tous les intervenants de l'**Ifomene** participe au succès de la formation rigoureuse ainsi dispensée au sein de l'**HEDAC** [...] en leur insufflant "l'esprit de médiation". » Maître Véronique Mirouse

## Un partenariat au service de l'évolution du métier

En associant l'expertise pédagogique de l'**Ifomene** et l'ancrage professionnel de l'**HEDAC** - Haute École des Avocats Conseils, École d'Avocats de Versailles, en charge de la formation professionnelle initiale des élèves avocats du ressort de la Cour d'appel de Versailles - ce partenariat illustre une vision structurée et exigeante de la formation.

Il démontre qu’il est possible d’intégrer la médiation de manière cohérente dans le cursus des élèves avocats, afin de former des professionnels capables de conjuguer technicité juridique, intelligence relationnelle et sens stratégique.

Former les avocats à la médiation, c’est investir dans l’avenir de la profession.

Publié le 26 février 2026 – Mis à jour le 8 juillet 2026

## A lire aussi

- À LA  
UNE
- FORMATION  
CONTINUE
- NOUVEAUTÉ
- Tous les tags